

allusion à l'attentat dont il avait été victime. Plusieurs fois seulement, lorsqu'on appelait son attention sur ses souffrances, il se plaignit de douleurs dans la région épigastrique, au niveau de la plaie, dans les lombes.

Comme il mandait le colonel Chamoin, je lui fis observer qu'il était là et que tous ses amis se trouvaient auprès de lui : "Je suis très touché, répondit-il d'une voix encore forte, de leur présence, et je vous remercie de ce que vous faites pour moi." Quelques instants après, à minuit et demi, les phénomènes agoniques se précipitaient. A aucun moment il n'y eut de nausées, de vomissements, et, quoique le président eût accusé à deux ou trois reprises une certaine gêne de la respiration, celle-ci resta calme jusqu'à la fin, qui nous fut annoncée par quelques soubresauts convulsifs se produisant surtout du côté du diaphragme et des muscles de la paroi abdominale, de telle sorte que si la plaie n'eût été fermée par le pansement maintenu par une compression manuelle énergique, l'intestin aurait fait hernie au dehors. A ce moment aussi, du sang noir s'écoula en assez grande quantité, confirmant nos prévisions d'une hémorrhagie interne alors que le sang, immédiatement après l'attentat et durant les longues minutes passées dans la voiture dans une position demi-assise, avait dû se collecter surtout dans l'excavation pelvienne et dans les fosses iliaques.

L'autopsie du chef de l'État a été pratiquée, le 25 juin, à deux heures de l'après-midi, sur les instances pressantes de M. Gailleton auprès des pouvoirs publics et sur la demande réitérée de M. Ollier. Voici le procès-verbal de cette autopsie, à laquelle assista M. le docteur Planchon, médecin ordinaire du président, arrivé le matin même avec M^{me} Carnot :

"Les docteurs en médecine soussignés ont procédé aujourd'hui à l'autopsie du président de la République française. Ils ont constaté les lésions suivantes :

"La blessure siégeait immédiatement au-dessus des fausses côtes droites, à trois centimètres de l'appendice xyphoïde ; elle mesurait 20 à 25 millimètres et la lame, en pénétrant, avait sectionné complètement le cartilage costal correspondant.

"La lame du poignard a pénétré dans le lobe gauche du foie à cinq ou six millimètres environ du ligament suspenseur. Elle a perforé l'organe de gauche à droite et de haut en bas, blessant sur son passage la veine porte, qu'elle a ouverte en deux endroits.

"Le trajet de la blessure dans l'intérieur du foie est de 11 à 12 centimètres. Une hémorrhagie intrapéritonéale fatalement mortelle a été le fait de cette double perforation veineuse.

"Lyon, le 25 juin 1894.

"*Signé :* DRS LACASSAGNE, HENRI COUTAGNE, PONCET, OLLIER, LÉPINY, REBATEL, MICHEL GAN-
GOLPHE, FABRE."